

eco tendances °25

lettre d'info
de l'Urssaf Normandie

édition SEINE-MARITIME
chiffres au 30 septembre 2026



Plus de données et de data-visualisations disponibles sur l'espace "open data" du portail open.urssaf.fr

LISEZ-MOI

RECouvreMENT

Les données de recouvrement de cette publication (cotisations, impayés, taux de RAR) concernent l'exercice en cours et sont calculées en cumul du 1^{er} janvier de l'année au dernier jour du mois observé.

Les données sont en vision géographique, c'est à dire qu'elles concernent les usagers situés dans les départements normands (qu'ils soient gérés par l'Urssaf Normandie ou par une autre Urssaf).

La catégorie d'usagers "autres" regroupe les assurés volontaires (AV), assurés personnels (AP), les laboratoires, les employeurs de personnels de maison (EPM).

Cotisations dues : ensembles des cotisations que doivent payer les usagers à l'Urssaf, qui seront versées spontanément ou non.

Impayés en montant : créances qui ne sont pas recouvrées et qui constituent les restes à recouvrer.

Taux d'impayés en montant : rapport entre les impayés et les cotisations dues.

GA/GT

GA : glissement annuel, correspond à l'évolution sur un an (variation par rapport au même mois de l'année précédente).

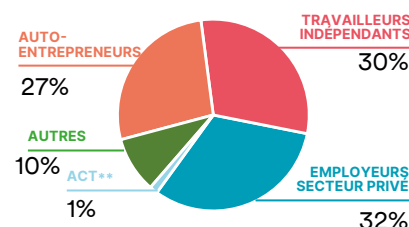
GT : glissement trimestriel, correspond à l'évolution par rapport au trimestre précédent.

LES COMPTES USAGERS

PAR CATÉGORIE D'USAGER

		COMPTES EN NOMBRE	ÉVOLUTION EN TAUX SUR UN AN
EMPLOYEURS SECTEUR PRIVE	Seine-Maritime	32 863	-0,4 %
	Normandie	89 902	-0,6 %
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Seine-Maritime	31 136	0,0 %
	Normandie	91 797	0,5 %
AUTO ENTREPRENEURS	Seine-Maritime	27 893	7,9 %
	Normandie	80 054	6,4 %
AUTRES*	Seine-Maritime	9 755	11,0 %
	Normandie	23 619	11,8 %
ADMINISTRATIONS - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Seine-Maritime	1 436	-1,5 %
	Normandie	4 600	-1,3 %
TOTAL	Seine-Maritime	103 083	2,9 %
	Normandie	289 972	2,6 %

Répartition des comptes usagers



Le nombre de comptes usagers (mouvementés à l'échéance) en Seine-Maritime est en hausse de 2,9 % sur un an à fin septembre 2026. En région, l'évolution est de + 2,6 %.

PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

		COMPTES EN NOMBRE	ÉVOLUTION EN TAUX SUR UN AN
INDUSTRIE	Seine-Maritime	6 131	3,4 %
	Normandie	19 345	2,6 %
CONSTRUCTION	Seine-Maritime	9 250	0,2 %
	Normandie	30 981	-0,7 %
COMMERCE	Seine-Maritime	15 133	-0,6 %
	Normandie	44 449	-1,0 %
HÉBERGEMENT RESTAURATION	Seine-Maritime	6 693	0,7 %
	Normandie	20 381	-0,1 %
SERVICES	Seine-Maritime	55 781	3,2 %
	Normandie	149 302	3,5 %
AUTRES	Seine-Maritime	10 095	10,2 %
	Normandie	25 514	10,2 %
TOUS SECTEURS	Seine-Maritime	103 083	2,9 %
	Normandie	289 972	2,6 %

Le nombre de compte des employeurs du secteur privé diminue légèrement dans le département (- 0,6 %) et au niveau régional (- 0,6 %). Celui des travailleurs indépendants classiques (TI) est stable (0 %) en Seine-Maritime et augmente de 0,5 % en région. Les auto-entrepreneurs (AE) sont en progression de 7,9 % dans le département et de 6,4 % dans la région.

Les employeurs du secteur privé représentent environ un tiers des comptes, les travailleurs indépendants classiques 30 %, les AE 27 %.

En Seine-Maritime, le nombre de comptes usagers est en hausse dans toutes les branches d'activité excepté le commerce (- 0,6 %) : + 3,4 % dans l'industrie, + 0,2 % dans la construction, + 0,7 % dans l'hébergement restauration (HCR), + 3,2 % dans les autres services.

* Assurés volontaires, Puma, économie collaborative, employeurs personnels de maison
** Administrations et collectivités territoriales

LA SITUATION DES ENCAISSEMENTS

PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

		COTISATIONS	
		EN MONTANT EN MILLIONS €	ÉVOLUTION SUR UN AN
INDUSTRIE 	Seine-Maritime	1 268,77 €	2,1 %
	Normandie	3 089,33 €	2,7 %
CONSTRUCTION 	Seine-Maritime	344,70 €	1,3 %
	Normandie	868,84 €	0,8 %
COMMERCE 	Seine-Maritime	661,69 €	3,9 %
	Normandie	1 586,33 €	3,7 %
HÉBERGEMENT RESTAURATION 	Seine-Maritime	130,61 €	1,9 %
	Normandie	391,36 €	3,5 %
SERVICES 	Seine-Maritime	3 970,42 €	3,5 %
	Normandie	7 712,48 €	3,9 %
AUTRES 	Seine-Maritime	14,75 €	6,0 %
	Normandie	43,18 €	1,6 %
TOUS SECTEURS		6 390,94 €	3,1 %
		13 691,52 €	3,4 %

Le montant des cotisations dues des services représente 62 % de l'ensemble des cotisations de Seine-Maritime à fin septembre 2026 et augmente de 3,5 % en un an.

Les cotisations du secteur de la construction sont en hausse de 1,3 % sur un an, celles des HCR augmentent de 1,9 % et celles du commerce de 3,9 %.

Les cotisations progressent de 2,1 % dans l'industrie.

PAR CATÉGORIE

		COTISATIONS	
		EN MONTANT EN MILLIONS €	ÉVOLUTION SUR UN AN
EMPLOYEURS SECTEUR PRIVÉ	Seine-Maritime	4 838,46 €	3,9 %
	Normandie	10 409,37 €	4,3 %
ADMINISTRATIONS - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Seine-Maritime	1 104,61 €	0,3 %
	Normandie	2 125,64 €	0,3 %
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Seine-Maritime	304,99 €	-2,4 %
	Normandie	870,45 €	-1,6 %
AUTO ENTREPRENEURS	Seine-Maritime	62,47 €	10,2 %
	Normandie	186,33 €	8,0 %
AUTRES	Seine-Maritime	80,41 €	16,4 %
	Normandie	99,72 €	16,0 %
TOTAL		6 390,94 €	3,1 %
		13 691,52 €	3,4 %

Les montants de cotisations dues des employeurs du secteur privé représentent 3/4 du total des montants de cotisations en Seine-Maritime à fin septembre 2026, les travailleurs indépendants (TI classiques et AE) 5,8 %. Le poids des impayés des TI est toutefois de 32 % du total des impayés, celui des employeurs du secteur privé étant de 65 %.

Au niveau régional, la répartition des cotisations par catégorie d'utilisateurs est sensiblement identique à celle de Seine-Maritime, mais la part d'impayés du secteur public dans le total des impayés régional est de 21 % alors qu'elle n'est que de 3 % en Seine-Maritime.

Les montants de cotisations liquidées progressent sur un an de 3,4 % en Seine-Maritime comme au niveau régional.

LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE

AVERTISSEMENT - Suspension de la mise à jour des jeux de données sur les déclarations d'embauche

De récentes analyses au niveau national montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs

déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes. Ces erreurs, dont l'ampleur reste à évaluer, sont de nature à altérer les séries habituellement suivies. En l'attente d'investigations complémentaires et de mesures correctives permettant de garantir la fiabilité des données, la publication des séries de déclarations d'embauche est suspendue.

ZOOM

Évolution de l'intérim au 2^e trimestre 2026

En région Normandie au 2^e trimestre 2026, les effectifs salariés intérimaires au nombre de 36 863 représentent un peu plus de 4 % du total des effectifs salariés.

Ils sont en stabilité sur un trimestre (0 %) et en légère hausse sur un an (+ 1,1 % soit + 391 emplois) tandis qu'en France, les effectifs intérimaires diminuent de 1 % sur le dernier trimestre et diminuent de 1,7 % sur un an (- 12 372 emplois).

Dans la Seine-Maritime, les effectifs intérimaires augmentent de 1,4 % sur un trimestre et de 5,9 % sur un an (+ 874 postes).

LES IMPAYÉS

PAR CATÉGORIE

		EN NOMBRE		EN MONTANT		EN TAUX
		DÉBITEURS EN NOMBRE	ÉVOLUTION SUR UN AN	EN MONTANT EN MILLIONS €	ÉVOLUTION SUR UN AN	
EMPLOYEURS SECTEUR PRIVE	Seine-Maritime	2 373	-7,1 %	26,32 €	-28,26 %	0,54 %
	Normandie	5 639	-6,9 %	64,36 €	-22,71 %	0,62 %
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Seine-Maritime	2 331	-9,5 %	9,71 €	-17,81 %	3,18 %
	Normandie	6 448	-9,9 %	26,31 €	-17,98 %	3,02 %
AUTO ENTREPRENEURS	Seine-Maritime	1 536	-11,2 %	3,22 €	24,44 %	5,16 %
	Normandie	4 203	-11,8 %	8,87 €	6,37 %	4,76 %
AUTRES	Seine-Maritime	29	-54,7 %	0,08 €	-53,22 %	0,10 %
	Normandie	130	-34,3 %	0,37 €	-41,47 %	0,37 %
ADMINISTRATIONS - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Seine-Maritime	61	-35,1 %	1,27 €	-69,78 %	0,11 %
	Normandie	231	-31,3 %	26,93 €	-17,99 %	1,27 %
TOTAL	Seine-Maritime	6 330	-9,8 %	40,60 €	-26,80 %	0,64 %
	Normandie	16 651	-10,1 %	126,84 €	-19,29 %	0,93 %

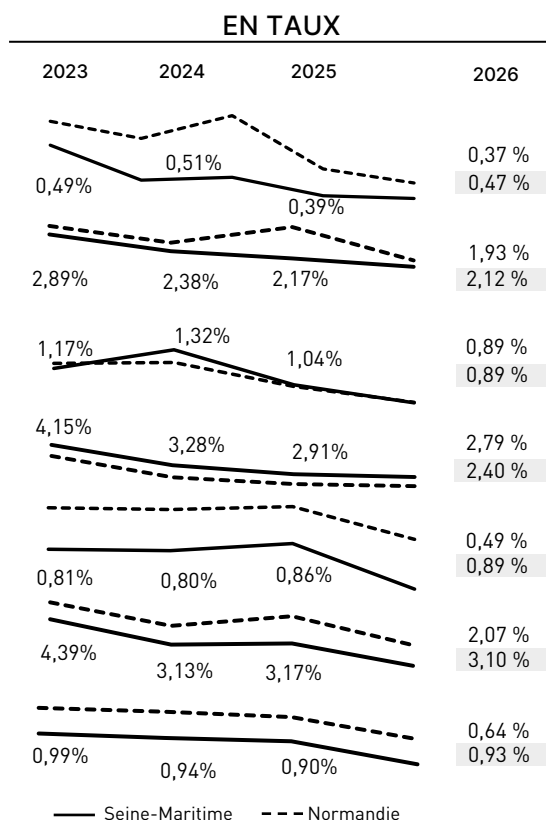
Les taux d'impayés sont en baisse pour toutes les catégories d'utilisateurs fin septembre 2026 par rapport à fin septembre 2025 excepté pour les auto-entrepreneurs : le taux d'impayé est de 0,54 % pour les employeurs du secteur privé, 3,18 % pour les TI classiques et 5,16 % pour les AE dans le département.

Le taux d'impayé du secteur public dans le département est très bas (0,11 %) alors qu'au niveau régional il se situe à plus de 1 % (1,27 %), impacté par la situation du secteur hospitalier de la région.

PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

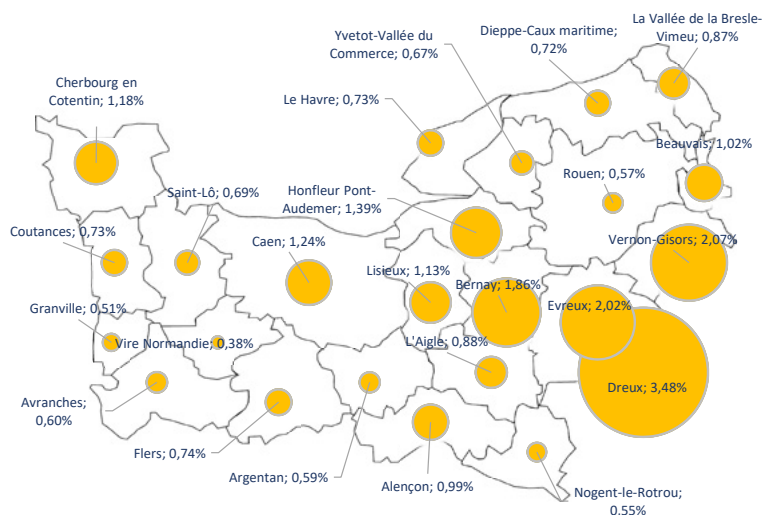
En développement
Stable
En difficulté

EN MONTANT			
		EN MONTANT EN MILLIONS €	ÉVOLUTION SUR UN AN
INDUSTRIE	Seine-Maritime	4,73 €	-2,1 %
	Normandie	14,57 €	-13,7 %
CONSTRUCTION	Seine-Maritime	6,64 €	-10,3 %
	Normandie	18,39 €	-32,6 %
COMMERCE	Seine-Maritime	5,88 €	-11,6 %
	Normandie	14,17 €	-10,0 %
HÉBERGEMENT RESTAURATION	Seine-Maritime	3,64 €	-2,7 %
	Normandie	9,40 €	-0,0 %
SERVICES	Seine-Maritime	19,40 €	-40,1 %
	Normandie	68,98 €	-19,7 %
AUTRES	Seine-Maritime	0,31 €	-27,2 %
	Normandie	1,34 €	-29,4 %
TOUS SECTEURS	Seine-Maritime	40,60 €	-26,8 %
	Normandie	126,84 €	-19,3 %



Les taux d'impayés diminuent sur un an dans toutes les branches d'activité : HCR (- 0,13 point), industrie (- 0,02 point), commerce (- 0,16 point), construction (- 0,25 point), services (- 0,36 point).

TAUX D'IMPAYÉS PAR BASSIN D'EMPLOI TOUTES CATÉGORIES



Les taux d'impayés à fin septembre 2026 par zone d'emploi s'échelonnent de 0,38 % pour le taux le plus bas dans la zone de Vire-Normandie à 3,48 % pour le taux le plus élevé dans la zone de Dreux.

Les zones d'emploi du département de l'Eure concentrent les taux les plus hauts avec en plus de Dreux : 2,02 % pour Evreux, 2,07 % pour Vernon-Gisors, 1,86 % pour Bernay. Les zones d'emploi où les taux sont les plus bas sont situées à l'Ouest de la région et en particulier dans le département de la Manche avec 0,69 % pour Saint-Lô, 0,51 % pour Granville, 0,60 % pour Avranches.

Les grandes agglomérations affichent des taux de moins de 1 % en ex Haute-Normandie : 0,57 % pour Rouen, 0,73 % pour le Havre et 0,72 % pour Dieppe-Caux maritime, et des taux plus élevés en ex Basse-Normandie : 1,24 % pour Caen et 1,18 % pour Cherbourg.

Dans l'Orne, les taux affichés sont inférieurs à 1 % : la zone d'Alençon ayant un taux de 0,99 %, Nogent le Rotrou affichant 0,55 %, Argentan se situant à 0,59 % et Flers à 0,74 %.

